

Montrouge, le 8 avril 2020 n° 29 / H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

## Enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)

Type d'opportunité : Enquête nouvelle (première demande d'opportunité d'une enquête existante)

Périodicité : quadriennale

*Demandeur :* Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS).

Cette enquête fait partie du dispositif d'observation statistique de la Drees sur l'hébergement. Elle répond à une demande ministérielle et du secteur associatif de disposer d'éléments d'information permettant de faire un état des lieux du public en difficulté sociale (adultes et familles) et des différentes structures accueillant ce type de public.

L'enquête ES-DS, qui existe depuis 1982, est l'une des quatre enquêtes quadriennales sur les établissements de la DREES, les autres étant l'enquête ES – « Protection de l'Enfance », l'enquête ES – « Handicap » et l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Toutes ces enquêtes portent essentiellement sur un public qui ne vit pas en logement ordinaire, et qui est donc absent de la plupart des enquêtes du service statistique public.

L'enquête ES-DS est la seule enquête du service statistique public à interroger régulièrement et avec une telle antériorité les établissements d'hébergement et de logement adapté. Son champ exhaustif permet par ailleurs de disposer d'informations pour tous les territoires. Elle est donc une source irremplaçable pour connaître, par catégorie d'établissements, les caractéristiques de l'offre d'accueil, le personnel et les publics accueillis ou sortis des établissements. Jusqu'à présent, l'enquête ES-DS était une enquête administrative. Cette demande d'avis d'opportunité est la première et permet à la Drees d'inscrire désormais l'enquête ES-DS dans le champ des enquêtes statistiques.

L'enquête ES-DS s'intéresse à l'activité des établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, aux caractéristiques du personnel en fonction, et au profil des personnes accueillies dans ces structures ou qui en sont sorties. Outre un objectif de connaissance en tant que tel, la description grâce à l'enquête des moyens mis en œuvre et des besoins couverts constitue un outil précieux d'aide à la planification des établissements et services.

Le champ de la dernière vague 2016 concernait l'ensemble des établissements pour adultes et familles en difficulté sociale présents dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Ces établissements relèvent de l'hébergement généraliste, du logement adapté ou du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA). Le champ comprenait

aussi des établissements hors du répertoire FINESS : ceux relevant de l'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA) et ceux relevant de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA). Pour les HUDA, le fichier de gestion constitué s'est révélé au final très incomplet et les données collectées n'ont pas fait l'objet de publications.

Lors de la vague de 2012, les données collectées concernant les résidences sociales, les foyers de travailleurs migrants (FTM) et les foyers de jeunes travailleurs (FJT) étaient des données agrégées. Depuis 2016, des données individuelles sont collectées concernant les personnes logées ou sorties de ces trois catégories d'établissements.

De nombreux types de structures ont été mis en place ces dernières années pour faire face à l'arrivée importante de demandeurs d'asile. Le champ de la prochaine vague 2020 de l'enquête ES-DS va donc être étendu pour couvrir l'essentiel de ces structures. La plupart sont devenues récemment ou sont vouées à devenir des établissements HUDA. Pour s'assurer cette fois-ci du caractère exhaustif du fichier de gestion pour ce type d'établissements, celui-ci sera constitué à partir du système d'information de l'office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii).

Le champ de l'enquête sera par ailleurs étendu aux lits halte soins santé (LHSS) et aux lits d'accueil médicalisés (LAM), structures accueillant des personnes sans domicile ayant des problèmes de santé, ainsi qu'aux résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) et à l'hébergement d'urgence avec accompagnement social (HUAS).

La collecte couvrira la France métropolitaine et les cinq départements ultra-marins, ainsi que Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui représente un échantillon d'environ 7 000 établissements.

La collecte se déroulera sur une période de 4 mois, de janvier à mai 2021, et portera sur la situation des structures fin 2020 – début 2021.

Les structures doivent répondre à un questionnaire dématérialisé accessible sur Internet. Les établissements peuvent remplir les données individuelles demandées via le site de collecte directement, ou peuvent importer sur ce même site un fichier Excel pour leur éviter un remplissage manuel. De plus, pour les résidences sociales, FTM et FJT, les établissements de plus de 100 places peuvent ne renseigner les données individuelles que pour une partie de leur public seulement (en ne renseignant les données que pour les individus nés certains mois de l'année). Un prestataire est chargé de contacter les établissements, de les relancer et de tenir une « hotline ».

Le comité de concertation est constitué, outre la DREES, par un ou plusieurs représentants de l'Insee, des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), de l'Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO), de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF), de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), des organismes de gestion des établissements concernés (Adoma), de la Fondation Abbé Pierre, de l'Observatoire du Samu Social, du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE), ainsi que des chercheurs travaillant sur le sujet.

La première publication est prévue courant 2022 sous forme d'un « Études et résultats » ou d'un « Dossiers de la DREES ».

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2021.